
Date de Convocation
16/01/2023

Date d’Affichage
17/01/2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 18
Présents 13
Votants 16

OBJET :

**Créations et
suppressions de postes
à l’organigramme du
personnel communal**

L’an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre janvier à 19 h 00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier
DUBREUCQ, Anne SEILLE, Gilles RONSE, Pierre WAUQUIER,
Eric LAUWAGIE, Olivier TYTGAT, Emilie VANDERBAUWEDE,
Emmanuelle AUMARD, Anne DAMIE, Rénald DUREUX, Aurore
PENNORS

Absents ayant donné procuration : Xavier GIRARD, Jean-
Michel HAVEZ, Valérie DEVENDEVILLE

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS
Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Monsieur le Maire expose que plusieurs agents sont
susceptibles de bénéficier d’avancements de grade en 2023. Il
rappelle par ailleurs la délibération du 25 novembre 2009 par
laquelle le conseil municipal avait adopté le fait que 100 %
des agents éligibles à un avancement de grade pourraient en
bénéficier (avec néanmoins comme critères la reconnaissance
du mérite et de l’expérience professionnelle).

Afin de permettre ces avancements de grade, le conseil
municipal décide donc à l’unanimité qu’à compter du 1^{er} mai
2023 :

- Sera créé un poste d’adjoint administratif principal de
1^{ère} classe à temps complet, et supprimé un poste
d’adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps
complet
- Seront créé deux postes d’adjoint technique principal
de 1^{ère} classe à temps complet et supprimé deux postes
d’adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps
complet.

Par ailleurs, Monsieur le Maire expose qu’un agent souhaiterait
exercer une activité accessoire. Or, ceci n’est possible qu’à la
condition d’exercer un emploi à temps non complet d’une
quotité inférieure à 24h30/semaine. La révision de son temps
de travail n’ayant pas d’impact majeur sur l’organisation des
services communaux, Monsieur le Maire propose d’accéder à
cette demande.

Pour ce faire, le conseil municipal décide à l’unanimité de
créer, à partir du 1^{er} mars 2023, un poste d’adjoint technique
principal de 2^{ème} classe à 24h30/semaine et de supprimer
simultanément l’emploi précédemment occupé, à savoir un
poste d’adjoint technique principal de 2^{ème} classe à
28h/semaine.

Fait et délibéré à Ennevelin,
le 24 janvier 2023,

Le Maire,
Michel DUPONT

Secrétaire de séance
Aurore PENNORS

